

Décision du Président
n° D2023/04

Tourisme

Boutiques Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide
Achat de minéraux, bijoux et divers objets

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020 portant délégations de pouvoir au Président,

Décide

Article 1 : De signer les bons de commande auprès de Minéral Est pour la commande de minéraux, bijoux et divers objets pour les boutiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace préhistoire de Labastide, pour un montant total TTC de 1 249.08 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 20 mars 2023
Le Président,

Affichée le 21 MARS 2023

